

P A Y S - B A S.

LA HAYE (le 31 Janvier.) Les Etats de Hollande & de West-Frise, qui ont été assemblés vendredi dernier, continueront leurs délibérations mercredi prochain. Le 12, les Etats-généraux ont résolu, à la pluralité de 6 provinces contre une, de refuser finalement la proposition, que l'ancien ministère anglois avoit fait faire par le duc de Manchester, alors son ambassadeur en France, de transférer la conclusion du traité définitif de paix de Paris à Londres où à la Haye. La seule province de Zélande a été d'avis contraire par la pluralité des cinq suffrages de Mgr. le Prince Statthouder, en qualité de premier noble de la province, avec les villes de Middelbourg, Goes, Tholen, & Veere, contre les villes de Ziericzee & de Flessingue. En attendant, l'événement a fait voir la sagesse de l'avis des Etats de Hollande, suivi par 5 autres provinces, puisque, par une suite de la chute de M^r. Fox & de ses partisans, M^r. Storer, ministre par *interim* de la cour de Londres à celle de France, a proposé le 4 Janvier, par ordre du Roi, son maître, à Mrs. Lestevenon & Brantzen, ambassadeurs de la république, " que les deux Puissances
 „ s'en tinssent pour le présent aux articles
 „ préliminaires, & que l'on nommât les ministres respectifs de part & d'autre „. Ainsi
 „ l'on peut regarder cette affaire comme terminée. Celle de Liefkenshoek l'a été par un